

ALGERIE TELECOMS SPA

DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE BOUIRA

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE

DÉPARTEMENT RESEAU TRANSPORT

Réf: AT/DOT/SDTO/DRT/208 /2024

Bouira, le: 19/09/2024

A

**Monsieur le Gérant de l'entreprise
ETPH ABDELATIF DJALLALEDINE**



Objet : Première mise en demeure.

- Vu le contrat d'adhésion N°29/2024 du 03/06/2024
- Vu le Bon de Commande des Travaux N°233/2024 du 04/08/2024, relatif au Travaux de Réalisation d'infrastructure d'accueil pose et raccordement Câblé FO au profit de la Sonalgaz Gouriet EL ADJIBA (Centre HYDRO ELECTRIQUE).
- Vu l'Ordre de Service N°182/SDTO/2024 du 04/08/2024.

Votre entreprise **ETPH ABDELATIF DJALLALEDINE** n'a pas entamé les travaux à ce jour le 19/09/2024.

A cet effet, j'ai le regret de vous informer, que je vous mets en demeure, de procéder au travaux dans un délai n'excédant pas les quarante-huit heures (48h):.

Faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur (résiliation du projet et la mise sur la liste noire).

Le Directeur:

Sous-Directeur Technique
DOT BOUIRA
Signé: M. ZAIAR Toufik

اتصالات الجزائر ش ذ أ
المدير الفني للاتصالات البويرة
إمضاء: كمال سيدي